

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 février 2019, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2019

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h02.

19 02 018

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 février 2019

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 février 2019, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Expo de la Vallée – Vins & Fromages 2019
 - 6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.
 - 6.1.3. Sécurijour Coaticook
 - 6.1.4. Invitation – Fonds de développement Touristique des Cantons-de-l'Est – projet d'animation du chemin des Cantons
 - 6.1.5. Invitation Atelier de sensibilisation à la pauvreté
 - 6.1.6. Fondation CRIFA de Coaticook
 - 6.1.7. Quilles-O-dons 2019 – Société de l'arthrite
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Proclamation des journées de la persévérance scolaire
 - 7.1.2. Stratégie maritime – Mise en valeur de la Rivière Niger
 - 7.1.3. Acti-Sports MRC de Coaticook
 - 7.1.4. FQM – Modalités de l'Entente du Fonds de la taxe sur l'essence 2019-2023
 - 7.1.5. Rencontre des élus municipaux et scolaires
 - 7.1.6. Visite de Récup Estrie
 - 7.1.7. Formation – Les programmes d'aides financières comme outil de développement

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel
 - 11.2. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 13 Divers**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

19 02 019

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

19 02 020

6.1.1. Expo de la Vallée – Vins et Fromages 2019

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité réserve une table au coût de 450\$ à l'occasion de la soirée Vins et Fromages de l'Expo Vallée de la Coaticook qui se tiendra à l'Épervier le 23 février 2019.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 02 021

6.1.2. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 200\$ à l'organisme Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à

payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 02 022

6.1.3. Sécurijour Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 50\$ à Sécurijour Coaticook dans le cadre de la 9^e édition de l'activité.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.4. Invitation – Fonds de développement Touristique des Cantons-de-l'Est – projet d'animation du chemin des Cantons

L'information est déposée aux membres du conseil.

6.1.5. Invitation Atelier de sensibilisation à la pauvreté

L'information est déposée aux membres du conseil.

19 02 023

6.1.6. Fondation CRIFA de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à la Fondation du CRIFA dans le cadre de sa mission.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 02 024

6.1.7. Quilles-O-dons 2019 – Société de l'arthrite

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 65\$ à la Société de l'arthrite – Estrie dans le cadre du Quilles-O-dons 2019.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 02 025

7.1.1. Proclamation des journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'**Estrie** ont placé depuis **13 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de

développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encre 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du **Projet PRÉE** et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser **des millions de dollars** annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet PRÉE** organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Nos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'**Estrie** ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu;**

DE PROCLAMER que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des

affaires – afin de faire de l’Estrie une région qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

Adoptée à l’unanimité

19 02 026

7.1.2. Stratégie maritime – Mise en valeur de la Rivière Niger

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer un projet de mise en valeur de la Rivière Niger au Fonds de la Stratégie maritime ;

ATTENDU que ce projet regroupe les municipalités de Barnston-Ouest, de Stanstead-Est et la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a un grand intérêt quant à la mise en valeur de la Rivière Niger ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest appui le dépôt de la demande de financement de la MRC de Coaticook au Fonds de la Stratégie maritime.

Que la Municipalité contribue financièrement à la réalisation de ce projet pour un montant de 2 500\$ maximum.

Adoptée à l’unanimité

19 02 027

7.1.3. Acti-Sports MRC de Coaticook

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest sera un membre actif d’Acti-Sports MRC de Coaticook pour l’année 2018-2019 ;

ATTENDU que le conseil municipal doit désigner un représentant pour participer aux activités corporatives d’Acti-Sports MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De nommer la conseillère Julie Grenier à titre de représentante de la Municipalité auprès d’Acti-Sports MRC de Coaticook.

Adoptée à l’unanimité

19 02 028

7.1.4. FQM – Modalités de l’Entente du Fonds de la taxe sur l’essence 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l’essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l’ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s’est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et

décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, l'honorable Marie-Claude Bibeau et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée à l'unanimité

7.1.5. Rencontre des élus municipaux et scolaires

La MRC de Coaticook, conjointement avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons, désirent organiser des rencontres d'échange entre les élus municipaux et scolaires afin de permettre de traiter d'enjeux conjoints.

Les conseillers Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau ainsi que Cynthia Ferland se montrent intéressés à participer à ces rencontres. Leurs coordonnées seront transmises à la MRC de Coaticook pour le suivi.

7.1.6. Visite de Récup Estrie

L'invitation à participer à la visite de Récup Estrie est déposée aux membres du conseil.

19 02 029

7.1.7. Formation – Le programme d'aides financières comme outils de développement

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à s'inscrire au webinaire, *Les programmes d'aides financières comme outil de développement*, offert par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 80.00\$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de janvier 2019.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt de l'officier municipal en bâtiment et environnement pour les mois de décembre 2018 et janvier 2019.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2019.

19 02 030

11.2. Résolution – Programme d’aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 445 430\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2018 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

Que la Municipalité de Barnston-Ouest informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l’unanimité

19 02 031

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 janvier 2019 – 19-01-015	67 876.56\$
B) Dépenses incompressibles – janvier 2019	14 447.67\$
C) Salaires janvier 2019	10 607.10\$
D) Comptes à payer au 4 février 2019	72 907.83\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

D’approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 97 962.60\$, d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l’unanimité

19 02 032

15. Levée de la séance ordinaire du 4 février 2019

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h45.

Adoptée à l’unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.